



CESU

FO REVENDIQUE LE REPORT DE PÉREMPTION DES TITRES 2020

La période de confinement du 17 mars au 11 mai dernier ainsi que celle que nous subissons actuellement n'a pas permis à de nombreux bénéficiaires d'accéder aux services proposés dans le cadre des CESU.

C'est pour cette raison que nous avons interpellé les employeurs des IEG afin qu'ils demandent au prestataire Domiserve, gestionnaire des titres CESU, un report de 6 mois de validité des titres 2020.

Dans le cas où cette possibilité ne pourrait pas être mise en place, nous avons demandé aux employeurs de prendre en charge les frais d'échange* de titres 2020 non utilisés en titres 2021.

Nous souhaitons vivement que cette demande soit prise en compte permettant de vous éviter de rajouter une contrainte financière aux contraintes liées à la crise sanitaire.



* : L'échange de CESU 2020 non utilisés au 31 janvier 2021 sera possible durant le mois de février 2021 moyennant des frais de dossier à votre charge (de 12 à 15 euros).